

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 septembre 2019

ORIENTATION DES MOBILITÉS - (N° 2206)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 261

présenté par

M. Saddier, Mme Duby-Muller, M. Cordier, Mme Louwagie et Mme Kuster

ARTICLE PREMIER

I. – À l’alinéa 5, substituer aux mots :

« des massifs de montagne, des »

les mots :

« en termes de mobilité quotidienne et de fluidité du trafic routier, en particulier pour les massifs de montagne, les ».

II. – En conséquence, au même alinéa, substituer à la quatrième occurrence du mot :

« des »

le mot :

« les ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à inscrire parmi les objectifs de la programmation des infrastructures l’importance du désenclavement pour les massifs de montagne qui en sont particulièrement affectés et l’amélioration de la mobilité quotidienne à l’intérieur des massifs en fluidifiant le trafic routier, notamment dans les territoires transfrontaliers.